



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Annuaire de l'inspection du travail



Pyrénées-Orientales

Directeur départemental de la DDETS 66 : Eric DOAT

76, Bd aristide Briand - 66026 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04 11 64 39 00

Chef du service de l'inspection du travail : Isabelle BERDAGUER

Service de renseignements

Contact mail : ddets-renseignements@pyrenees-orientales.gouv.fr

Réception du public : sur rendez-vous via le site

<https://www.smartagenda.fr/pro/directe-occitanie/rendez-vous/>

Renseignements téléphonique : numéro de téléphone unique du lundi au vendredi

0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

1 Unité de contrôle composée de 11 sections

Responsable de l'Unité de contrôle : Isabelle BERDAGUER

Tél. 04 11 64 30 06

ddets-uc1@pyrenees-orientales.gouv.fr

Agent de contrôle

BILLES Virginie - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 36

Section 660101

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110 sur les communes suivantes : Cases-de-Pène ; Espira-de-l'Agly ; Opoul-Périllos ; Peyrestortes ; Pia ; Rivesaltes ; Salses-le-Château ; Vingrau ; Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous)

Agent de contrôle

LACAILLE Sébastien - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 36

Section 660102

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110 sur les communes suivantes : Bompas ; Campôme ; Casteil ; Catllar ; Clara ; Codalet ; Conat ; Corneilla de conflent ; Eus ; Fillols ; Fuilla ; Le Barcarès ; Los Masos ; Molitg-les-Bains ; Mosset ; Nohèdes ; Prades ; Ria-Sirach ; St-Laurent-de-la-Salanque ; St-Hippolyte ; Taurinya ; Torreilles ; Urbanya ; Vernet-les-Bains ; Villefranche-de-Conflent ; Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous)

Agent de contrôle

GUIRAUD Marie-Anne - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 35

Section 660103

Compétence sur les entreprises du secteur agricole sur la partie Nord du département pour les communes suivantes : Ansignan ; Arboussols ; Ayguatebia-Talau ; Baho ; Baixas ; Belesta ; Bompas ; Calce ; Campôme ; Campoussy ; Canaveilles ; Canet-en-Roussillon ; Caramany ; Cases-de-Pène ; Cassagnes ; Catllar ; Caudiès-de-Fenouillèdes ; Caudies de conflent ; Clara ; Corneilla la rivière ; Conat ; Espira-de-l'Agly ; Estagel ; Eus ; Felluns ; Fenouillet ; Fosse ; Jujols ; Lansac ; Latour de France ; Lesquerde ; Le Barcarès ; Le Vivier ; Maury ; Molitg-les-Bains ; Montalba le château ; Mosset ; Montner ; Nohèdes ; Olette ; Opoul-Périllos ; Oreilla ; Perpignan au Nord du fleuve la Têt (côté Aude) ; Pia ; Peyrestortes ; Pézilla-de-Conflent ; Pézilla la rivière ; Planèzes ; Prats-de-Sournia ; Prugnanes ; Rabouillet ; Railleu ; Rasiguères ; Ria-Sirach ; Rivesaltes ; Salses-le-Château ; Sansa ; St-Arnac ; St-Estève ; St-Hippolyte ; St-Laurent-de-la-Salanque ; Ste-Marie ; St-Martin ; St-Nazaire ; St-Paul-de-Fenouillet ; Sournia ; Tarerach ; Tautavel ; Torreilles ; Trévillach ; Trilla ; Urbanya ; Villelongue-de-la-Salanque ; Villeneuve-la-Rivière ; Vingrau ; Vira

Compétence sur les entreprises conchylicoles affiliées à la MSA du département.

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activité (sauf activité relevant de la compétence de la section 660109 et 660110) pour les communes suivantes : Ansignan ; Arboussols ; Ayguatebia-Talau ; Belesta ; Campoussy ; Canaveilles ; Canet-en-Roussillon ; Caramany ; Cassagnes ; Caudiès-de-Fenouillèdes ; Estagel ; Felluns ; Fenouillet ; Fosse ; Jujols ; Lansac ; Latour de France ; Lesquerde ; Le Vivier ; Maury ; Montner ; Olette ; Oreilla ; Pézilla-de-Conflent ; Planèzes ; Prats-de-Sournia ; Prugnanes ; Rabouillet ; Railleu ; Rasiguères ; Sansa ; St-Arnac ; Ste-Marie ; St-Martin ; St-Nazaire ; St-Paul-de-Fenouillet ; Sournia ; Tarerach ; Tautavel ; Trévillach ; Trilla ; Villelongue-de-la-Salanque ; Vira ; Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous)

Agent de contrôle

POULALION Sophie - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 33

Section 660104

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110 sur les communes suivantes : Alenya ; Baho ; Baixas ; Calce ; Latour-bas-Elne ; Saleilles ; St-Cyprien ; St-Estève ; Villeneuve-la-Rivière ; Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous)

Agent de contrôle

MAGNOUAT Patrick - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 33

Section 660105

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110 sur les communes suivantes : Canohès ; Corbère ; Corbère-les-Cabanes ; Corneilla-la-Rivière; Le Soler ; Millas ; Néfiach ; Pézilla-la-Rivière ; Pollestres, St-Féliu-d'Amont ; St-Féliu-d'Avall, Toulouges, Perpignan (voir tableau IRIS)

Agent de contrôle

NN - 04 11 64 30 36

Section 660106

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110 sur les communes suivantes : Bages ; Baillestavy ; Boule d'Amont ; Bouleternère ; Casefabre ; Corneilla-del-Vercol, Elne, Espira-de-Conflent, Estoher, Finestret, Gloriantes, Illes-sur-Têt, Joch, Marquixanes, Montalba-le-Château, Montescot ; Ortaffa ; Palau Del Vidre ; Prunet-et-Belpuig, Rigarda, Rodès, Saint-André ; St-Michel-de-Llotes, Théza ; Villeneuve-de-la-Raho Valmanya, Vinca, Perpignan (voir tableau IRIS)

Agents de contrôle

RIBAUT Philippe - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 34

Section 660107

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110 sur les communes suivantes : Amélie-les-Bains-Palalda ; Arles-sur-Tech ; Calmeilles ; Céret ; Corsavy ; La Bastide ; L'Albère ; Laroque des Albères ; Le Boulou ; Le Perthus ; Les Cluses ; Maureillas-las-Illas ; Montbolo ; Montesquieu des Albères ; Montferrer ; Oms ; Reynès ; St-Jean-Pla-de-Corts ; St-Génis Des Fontaines ; St-Marsal ; Taillet ; Taulis ; Villelongue Dels Monts ; Vivès ; Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous)

Agent de contrôle

BOZZANO Murielle - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 35

Section 660108

Compétence sur les entreprises du secteur agricole pour la partie SUD du département pour les communes suivantes : Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades ; Alenya ; Amélie-les-Bains-Palalda ; Argelès-sur-mer ; Arles-sur-Tech ; Bages ; Baillestavy ; Banyuls-dels-Aspres ; Banyuls sur mer ; Boule d'Amont ; Bouleternère ; Bolquère ; Bourg-Madame ; Brouilla ; Cabestany ; Caixas ; Calmeilles ; Camélas ; Canohès ; Casefabre ; Casteil ; Castelnou ; Cerbère ; Céret ; Clara ; Codalet ; Collioure ; Corbère ; Corbère-les-Cabanès ; Corneilla de conflent ; Corneilla-del-Vercol ; Corsavy ; Coustouges ; Dorres ; Escaro ; Egat ; Elne ; Enveitg ; Err ; Espira-de-Conflent ; Estavar ; Estoher ; Eyne ; Fillols ; Finestret ; Fontpédrouse ; Fontrabiouse ; Font-Romeu-Odeillo-Via ; Formiguères ; Fourques ; Glorianes ; Ille-sur-Têt ; Joch ; Fuilla ; L'Albère ; La Bastide ; Laroque des Albères ; La Cabanasse ; La Llagonne ; Lamanère ; Latour-bas-Elne ; Latour-de-Carol ; Le Boulou ; Perpignan au SUD du fleuve la Têt (côté Espagne) ; Le Perthus ; Le Soler ; Le Tech ; Les Angles ; Les Cluses ; Llauro ; Llo ; Los Masos ; Llupia ; Mantet ; Montauriol ; Maureillas-las-Illas ; Marquixanes ; Matemale ; Millas ; Montbolo ; Montescot ; Mont-Louis ; Montesquieu des Albères ; Montferrer ; Nahuja ; Néfiach ; Nyer ; Oms ; Ortaffa ; Osséja ; Palau-de-Cerdagne ; Palau Del Vidre ; Passa ; Planès ; Pollestres ; Ponteilla ; Port-vendres ; Porta ; Porté-Puymorens ; Prades ; Prats-de-Mollo ; La Preste ; Prunet-et-Belpuig ; Puyvalador ; Py ; Réal ; Reynès ; Rigarda ; Rodès ; Sahorre ; Saillagouse ; Saleilles ; Sauto ; Saint-André ; Ste-Colombe-de-la-Commanderie ; St-Cyprien ; St-Jean-Lasseille ; St-Jean-Pla-de-Corts ; St-Génis Des Fontaines ; Ste-Léocadie ; St-Marsal ; St-Michel-de-Llotes ; St-Pierre-dels-Forcats ; St-Féliu-d'Amont ; St-Féliu-d'Avall ; St-Laurent-de-Cerdans ; Serralongue ; Serdinya ; Sorède ; Souanyas ; Tillet ; Targassonne ; Taulis ; Taurinya ; Terrats ; Thuir ; Tordère ; Tresserre ; Trouillas ; Villemolaque ; Théza ; Thuès-entre-Valls ; Toulouges ; Ur ; Valcebollère ; Valmanya ; Vernet-les-Bains ; Villefranche-de-Conflent ; Villelongue Dels Monts ; Villeneuve-de-la-Raho ; Vinca ; Vivès

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activité (sauf activité relevant de la compétence de la section 9 et 10) pour les communes suivantes : Banyuls-dels-Aspres ; Brouilla ; Caixas ; Camélas ; Castelnou ; Coustouges ; Escaro ; Fourques ; Lamanère ; Le Tech ; Llauro ; Llupia ; Mantet ; Montauriol ; Nyer ; Passa ; Ponteilla ; Prats-de-Mollo ; La Preste ; Py ; Sahorre ; Ste-Colombe-de-la-Commanderie ; St-Jean-Lasseille ; St-Laurent-de-Cerdans ; Serralongue ; Serdinya ; Souanyas ; Terrats ; Thuir ; Tordère ; Tresserre ; Trouillas ; Villemolaque ; Thuès-entre-Valls

Agent de contrôle

CASTANIER Alain - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 34

Section 660109

Compétence sur les entreprises et établissements des secteurs sanitaire, social et Médico-social du département relevant notamment des codes NAF suivants : 8610Z (hors établissements publics), 8710A, 8710B, 8710C, 8720A, 8720B, 8730A, 8730B, 8790A, 8790B, 8810A, 8810B, 8810C, 8891A, 8891B, 8899A et 8899B.

Agent de contrôle

PEREZ Michel - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 34

Section 660110

Compétence sur les entreprises employant des salariés enregistrés à l'ENIM (y compris les conchyliculteurs) des départements de l'Aude (les conchyliculteurs MSA sont suivis par la section agricole géographiquement compétente de ce département) et des Pyrénées-Orientales, et pour le contrôle des salariés embarqués à bord des navires navigants ou amarrés dans les eaux des communes littorales de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;

Compétence de droit commun pour toutes les entreprises de manutention portuaires des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;

Compétence géographique tous secteurs d'activité (sauf activité relevant de la compétence des sections 660103, 660108 et 660109) pour toutes les entreprises des communes de Argelès sur mer, Banyuls sur mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres, Sorède et Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous).

Compétence de droit commun pour l'ensemble des établissements de la SNCF du département des Pyrénées-Orientales

Agent de contrôle

IBARZ Nicolas - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 33

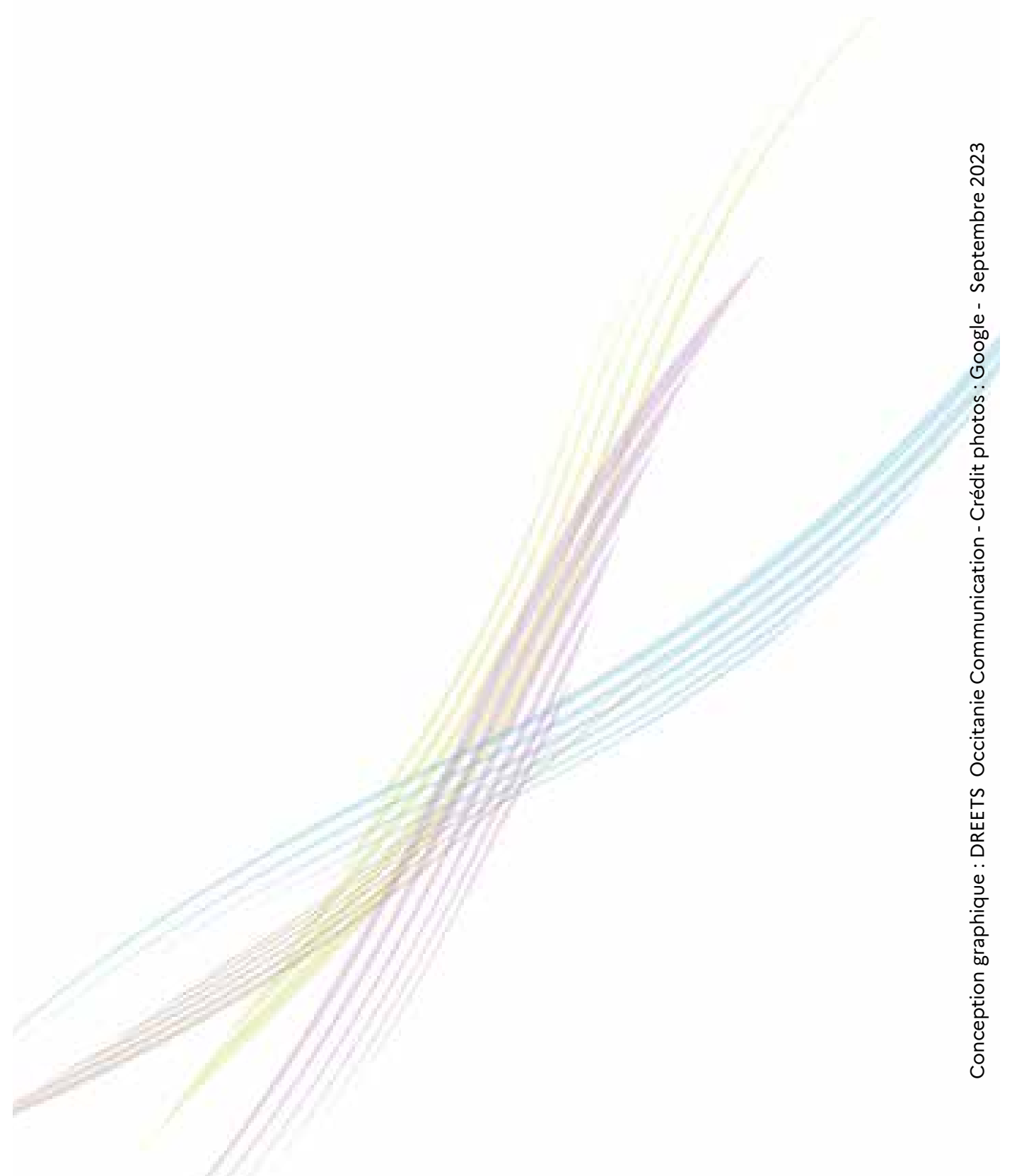
Section 660111

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités relevant de la compétence des sections 660103, 660108, 660109 et 660110) sur les communes suivantes : Angoustrine -Villeneuve-des-Escalades ; Bolquère ; Bourg-Madame ; Caudiès-de-Conflent ; Dorres ; Egat ; Enveitg ; Err ; Estavar ; Eyne ; Fontpédrouse ; Fontrabieuse; Font-Romeu-Odeillo-Via ; Formiguères ; La Cabanasse ; La Llagonne ; Latourde-Carol ; Les Angles ; Llo ; Matemale ; Mont-Louis ; Nahuja ; Osséja ; Palau-de-Cerdagne ; Planès ; Porta ; Porté-Puymorens ; Puyvalador; Réal ; Saillagouse ; Ste-Léocadie ; Sauto ; St-Pierre-dels-Forcats ; Targassonne; Ur ; Valcebollère ; Perpignan (voir tableau IRIS/sections ci-dessous)

Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS entre les 9 sections suivantes :

SECTION	IRIS	QUARTIER
66-01-01	101	La Réal
	102	Saint-Jacques
	103	Saint-Jean
	104	Saint-Matthieu
	105	Les remparts
	201	Les platanes 1
	202	Les Platanes 2
	701	Kennedy
	801	Champs de Mars
	1401	Haut Vernet 1 (avenue Maurice BELLONTE côté Est)
66-01-02	601	La Lunette
	1001	Saint-Gauderique
	1901	Moulin à vent 1
	1902	Moulin à vent 2

	1903	Moulin à vent 3
	1303	Bas Vernet 3
66-01-03	1401	Haut Vernet 1 (zone POLYGONE)
	1403	Haut Vernet 3
66-01-04	2118	Cabestany
	901	Las Cobas 1
	902	Las Cobas 2
	1101	Clos Banet
	1202	Route de canet
	1203	Mas Vermeil
	1401	Haut Vernet 1 (avenue Maurice BELLONTE côté Ouest)
66-01-05	504	Saint Martin 4
	1801	Université
	2001	Orles Catalunya
	1404	Haut Vernet 4
	1405	Haut Vernet 5
	1406	Haut Vernet 6
66-01-06	401	Gare 1
	402	Gare 2
	501	Saint Martin 1
	502	Saint Martin 2
	503	Saint Martin 3
	1601	Saint Assiscle 1
	1602	Saint Assiscle2
	1603	Saint Assiscle 3
66-01-07	1301	Bas Vernet 1
	1302	Bas Vernet 2
	1402	Haut Vernet 2
	1501	Bas Vernet ouest 1
	1502	Bas Vernet ouest 2
	1503	Bas Vernet ouest 3
	1504	Bas Vernet ouest 4
	1701	Mailloles
66-01-10	2101	Porte d'Espagne
66-01-11	301	Clemenceau
	2201	Saint Charles



DDETS Pyrénées-Orientales

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

76, Bd Aristide Briand - 66026 PERPIGNAN Cedex

Tél : 04 11 64 39 00

ddets-direction@pyrenees-orientales.gouv.fr

Web : <http://occitanie.dreets.gouv.fr>